

Notice sur les opportunités et risques liés à une gestion de fortune avec des investissements directs (actions) et des fonds d'investissement



La présente notice a pour objectif d'informer les investisseuses et investisseurs des opportunités et des risques liés à un investissement dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune comportant des placements directs dans des actions sous forme fractionnée (fractions de titres) ainsi que dans des fonds de placement. Le placement direct au moyen de fractions d'actions permet d'investir de manière diversifiée dans différentes entreprises de la classe d'actifs Actions, même avec une mise de fonds peu élevée. Selon le principe de la diversification, les fonds de placement permettent de placer le capital non seulement dans des actions, mais aussi dans d'autres classes d'actifs comme les obligations ou l'immobilier. La large diversification des placements contribue ainsi à minimiser le risque global du portefeuille. La combinaison des différentes classes d'actifs et la gestion active de leur pondération par une solution de gestion de fortune spécialisée permettent généralement de réduire les risques de perte et d'améliorer les opportunités de rendement. En résumé, en tant qu'investisseuse ou investisseur, vous bénéficiez d'une large diversification de votre placement. Une ou un gestionnaire de fortune mandaté(e) par la banque investit directement celui-ci dans les actions les plus prometteuses et dans des fonds de placement, en fonction de votre profil de placement, de l'évolution conjoncturelle et de la situation sur les marchés financiers.

Profil et solution de placement

Conformément aux exigences du profil de placement choisi, notamment en ce qui concerne l'horizon de placement souhaité, l'espérance de rendement et la propension au risque, les montants de votre placement sont investis dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune géré activement, basé sur des titres individuels et des fonds. Cette solution de placement est une stratégie multi-asset largement diversifiée, qui investit dans différentes catégories de placement (actions, obligations, placements alternatifs, etc.). La pondération exprimée en pour cent des actions et des fonds de placement pour les classes d'actifs spécifiques est gérée activement selon la situation des marchés financiers par la ou le gestionnaire de fortune mandaté par la banque, afin d'optimiser le rapport risque/rendement.

Variations de cours et risque de marché

Les opportunités offertes par les placements en actions et les fonds de placement résident dans la hausse potentielle des cours des titres en action et/ou des parts de fonds et ainsi dans la réalisation de bénéfices. Les placements en actions et les fonds de placement comportent aussi des risques, sous forme de baisse des cours pouvant s'accompagner d'une perte de fortune correspondante. Ces variations de cours correspondent au risque de marché, qui découle pour sa part de facteurs susceptibles d'affecter tous les titres (variations de taux d'intérêt, événements politiques, etc.). Ce risque, également qualifié de «systématique», ne peut être atténué que par une répartition du montant d'épargne entre différentes classes d'actifs et de risque. L'ampleur des variations de cours est également appelée volatilité. Celle-ci est toutefois nécessaire pour générer un rendement. Pour des investissements tels que les actions, la volatilité et/ou le potentiel de risque/rendement est plus élevé(e) que pour un fonds en obligations, qui compte parmi les placements défensifs. Etant donné que, par le passé, les marchés financiers ont affiché une tendance à la hausse, les perspectives de gain de la solution de placement que vous avez choisie sont bonnes au vu de l'horizon de placement, indépendamment des variations de cours.

Diversification

Grâce à une répartition et/ou une diversification de la somme de placement entre différentes valeurs de placement qui ne sont pas nécessairement directement liées les unes aux autres, le rendement qui en résulte doit être optimisé et présenter idéalement un risque plus faible. Grâce à la répartition sur une multitude de titres, la diversification s'effectue sur différentes classes d'actifs, régions et/ou pays et branches ainsi qu'au sein d'une même classe d'actifs, ce qui réduit le risque propre à une entreprise et/ou le risque non systématique. Dans le cas d'un placement direct dans des actions, il est possible d'acquérir, au moyen d'achats fractionnés, un grand nombre de titres en actions prometteurs, même avec une mise de fonds peu élevée. Le choix de ces titres incombe à la gestionnaire ou au gestionnaire de fortune. En revanche, la large diversification des placements est par définition une caractéristique essentielle des fonds de placement et relève de la responsabilité de la gestionnaire ou du gestionnaire de fonds. L'utilisation ciblée de ces deux types de placement doit garantir une diversification optimale, ce qui, globalement, permet d'améliorer le rapport risque/rendement du portefeuille.

Fractions d'actions

Les fractions d'actions permettent aux investisseuses et investisseurs d'acquérir seulement une partie d'une action au lieu de la totalité. Les fractions d'actions représentent donc une partie d'une action complète. Elles permettent d'investir le montant total disponible du placement dans un grand nombre d'entreprises et favorisent ainsi une diversification large et flexible du portefeuille.

Cependant, l'acquisition de fractions d'actions n'engendre pas de propriété au sens d'un droit direct vis-à-vis d'une société anonyme, mais seulement

une créance envers la banque. En cas de faillite de cette dernière, cette créance ne peut être dissociée de la masse de la faillite. L'investisseuse ou l'investisseur n'est pas enregistré(e) en tant que propriétaire auprès des sociétés anonymes concernées. Ainsi, certains droits de protection et de participation des actionnaires sont supprimés, par exemple le droit de vote, la participation aux assemblées des actionnaires ou le droit de souscription préférentiel. Il n'est donc pas possible de prendre des décisions volontaires à propos de mesures engagées par l'entreprise. De plus, il n'est pas possible de transférer des fractions d'actions.

Risque de variation des taux d'intérêt

Le risque de variation des taux d'intérêt désigne le risque que le taux d'intérêt d'un produit financier portant intérêt (obligation) s'écarte du taux du marché en raison de l'évolution future du marché. Dans le cas des obligations, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse des cours et/ou une perte de valeur. Plus la durée de l'obligation est longue, plus la chute du cours sera marquée, et inversement, plus les gains sur les cours seront élevés en cas de baisse des taux d'intérêt. L'impact du risque de variation des taux d'intérêt peut être réduit en choisissant des durées appropriées.

Risque de change

Dans les placements en actions et les fonds de placement, les investissements sont souvent effectués dans diverses devises (étrangères). Or, les devises évoluent rarement de façon parallèle les unes aux autres. Ces fluctuations ont des répercussions sur les opportunités et les risques de placement. Dans le cas des fonds de placement, la ou le gestionnaire de fonds peut limiter le risque de change en ayant recours à des instruments de couverture (hedging) et à la diversification. En revanche, pour les placements directs dans des actions, la ou le gestionnaire de fortune n'utilise aucun instrument de couverture.

Solvabilité

La solvabilité désigne le risque de crédit d'un débiteur obligataire ou d'une société anonyme. Il est possible de réduire le risque de solvabilité en se limitant aux investissements auprès de débiteurs de premier ordre et en opérant une large diversification.

Gestion de fortune

La stratégie de placement choisie est mise en œuvre par une ou un gestionnaire de fortune désigné par la banque. Conformément aux directives de placement définies, la ou le gestionnaire de fortune investit librement dans la solution de placement dans le cadre d'un mandat de gestion basé sur des placements directs sous forme de fractions d'actions et de fonds de placement. La gestion professionnelle et le suivi constant des montants de placement investis par des spécialistes en placements permettent de garantir une sécurité maximale et des opportunités de revenus élevées, tout en minimisant les risques. La performance passée ne présume en rien de l'évolution future des valeurs.

Aspects fiscaux

Les dividendes perçus sur les placements en actions sont imposables en tant que revenu. C'est également le cas lorsque les dividendes sont réinvestis (capitalisation). En outre, les fractions d'actions et les actions entières doivent être déclarées en tant que fortune. Les fonds de placement peuvent avoir un certain nombre de conséquences fiscales. Globalement, la charge fiscale des placements a une influence sur le rendement net de la fortune de placement. Il est donc recommandé de s'informer de manière détaillée sur lesdits aspects fiscaux avant d'investir. Swiss Life Select Schweiz AG ne propose toutefois aucun conseil fiscal au sens strict.

Swiss Life Select Schweiz AG